



CHARTRE DE BIENTRAITANCE

D'APRÈS LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ, « LA BIENTRAITANCE EST UNE DÉMARCHÉ GLOBALE DE PRISE EN CHARGE DE L'USAGER ET D'ACCUEIL DE L'ENTOURAGE VISANT À PROMOUVOIR LE RESPECT DE LEURS DROITS ET LIBERTÉS, LEUR ÉCOUTE ET LA PRISE EN COMPTE DE LEURS BESOINS, TOUT EN PRÉVENANT LA MALTRAITANCE ».

AU SEIN DE NOS STRUCTURES, LA BIENTRAITANCE SE TRADUIT PAR :



Respecter l'intégrité physique, psychique et l'environnement de la personne fragilisée par l'âge, la maladie, le handicap.



Favoriser une qualité de vie sociale aux usagers et accorder une attention à son entourage.

Ecouter l'utilisateur dans le respect de son choix de vie et de soins.



Etre attentif aux changements physique, psychique de la personne et de son environnement.



Garantir une veille sociale et financière en signalant tout problème pouvant porter atteinte à la sécurité de la personne.



Assurer la confidentialité de l'accompagnement en veillant à respecter les données personnelles, environnementales et médicales de l'utilisateur.



Assurer le relais des aidants naturels et leur apporter des informations.



Garantir un accompagnement individualisé au sein des équipes avec l'objectif de garder l'utilisateur au centre de ses préoccupations.



Signaler tout acte, attitude, propos, négligence portant atteinte à l'intégrité physique, psychique, financière et environnementale de l'utilisateur.

Reconnaître la personne âgée et/ou handicapée comme un adulte à part entière avec un vécu et une histoire de vie qui lui sont propres.